le bulletin

Sacierges- st- Martin

octobre -2003



Le mot du maire

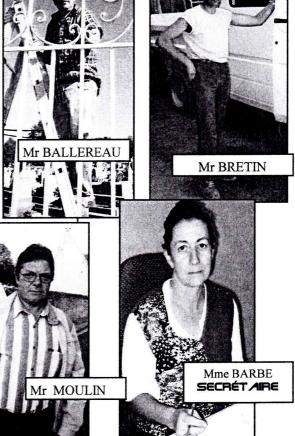
En ce début d'automne, les travaux ont repris : aménagements dans le village de la Minière, chaussées la Minière- le Plaix, LaLande, Le Peu, sans compter Équipe municipale de Sacienges

qu'à Chéniers on entrevoit le bout du tunnel. La déchetterie du Colombier est en service, il ne reste plus que quelques aménagements à faire. Force est de constater qu'il fait bon vivre à Sacierges, c'est une des rares communes à ne pas avoir enregistré de décès pendant la canicule. Il n'en est pas de même pour nos maisons et nos routes, qui, elles ont beaucoup souffert. J'ai dû demander le classement de la commune de Sacierges en état de catastrophe naturelle en raison de l'apparition de fissures sur certaines habitations après la sécheresse.

Enfin , je salue le courage de notre gentille aubergiste Sonia pour avoir accouché chez elle . Tous nos vœux de bonheur à la petite Sacha et félicitations à ses parents .



T BERNARD

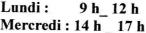


Page 2

DECHETTERIE DU COLOMBIER

Mr DELAUNE Francis:

responsable de la déchetterie vous accueille ;



Samedi: 9 h _ 12 h - 14 h _ 17 h

Tous les déchets ont leur place sauf les pneus et

tous les gravats;

IL est demandé de ne plus déposer devant la grille de la déchetterie vos déchets . Merci de passer pendant les heures d'ouverture .



Etang de La CHAUME

Joli petit étang communal , je me situe le long d'un sentier pédestre de la commune de Sacierges .Depuis toujours , j'accueille sur mes bords ombragés le pécheur heureux de partager avec moi mes poissons et mon calme .

Mais voilà, et j'en appelle à vous Monsieur le Maire, depuis quelque temps je deviens un véritable dépotoir , une déchetterie sauvage .

Quel dommage!

Faire appel au civisme ?

Moi, je pense plutôt à un arrêté municipal et un panneau d'interdiction, surtout après l'installation de la déchetterie du Colombier. J'ai même soufflé à la commission d'environnement que si la commune avait un peu d'argent et de temps à me

consacrer je serais heureux de me refaire une beauté . Moi, je connais mes pollueurs , je ne peux les dénoncer ,mais je dis que dénoncer ce genre de pratique n'est pas de la délation mais du civisme .Si dans la commune , vous avez connaissance de méfait de ce genre, merci d'en aviser la commission .



CHENIERS
Inauguration d'une rue, la première!



la plaque de la rue entourée de tous les riverains. Malgré le mauvais temps, l'après midi se termina par un chaleureux repas préparé par les talentueux cuisiniers et cuisinières de la rue. Bientôt toutes les rues auront leur nom.



KERMESSE DE L'ABLOUX

Cette année encore , la 49 ième kermesse 2003 a connu un grand succès malgré une matinée quelque peu humide . Au programme , promenade à cheval , en carriole , tiercé de chè-

vres , chambouletout et autres stands ont permis aux visiteurs de passer un agréable après midi ensoleillé . Le spectacle musical

était assuré par une chanteuse animatrice et son accompagnateur humoriste «RITON». Le repas champêtre avec la fameuse omelette «Gilberte» suivi du bal Gégé musette a clôturé plaisamment cette journée. Merci à tous les bénévoles qui ont aidé à cette journée.





Souvenirs de Mr SOULETTE Daniel

Le LAVOIR de CHENIERS 1930

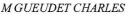
Le jour de la lessive du gros linge, draps de toile, torchons et gros vêtements de travail se préparaient au début de la semaine , généralement le lundi matin très tôt . Le linge de grosse toile était mis à « tremper » et bouilli à la cendre de bois ,on employait aussi des cristaux ou de la « Safouité » et bien d'autres marques de lessive . La lessiveuse ainsi préparée était placée sur un trépied ou un petit fourneau chauffé au feu de bois .

Le lendemain le linge ainsi préparé était mené au lavoir du village sur une légère brouette en bois ou dans un panier d'osier porté au bras . La lavandière ,munie de sa selle ,d'une planche à encoches , d'un battoir , d'une brosse en « chiendent » et d'un gros savon de Marseille ,calait alors sa selle sur le rebord du lavoir et d'un geste prompt se mettait à savonner son linge .Les manches retroussées de certaines lavandières laissaient apparaître leur bras vigoureux , de vraies professionnelles . En frappant le linge elles éclaboussaient leurs voisines qui ne manquaient pas de s'exclamer. Pour égoutter les gros draps elles se mettaient à deux et les bordaient vigoureusement ,puis les portaient ensuite à sécher sur des buissons fraîchement taillés . L'usage du fil à linge était encore un peu méconnu à cette époque. Le lundi matin toutes les «commères» du village se rencontraient au lavoir et se communiquaient les dernières nouvelles du Dimanche .Les discussions diverses allaient bon train , il y en avait pour tout le monde . Surtout sur les aventures des jeunes garçons avec les jeunes filles des villages voisins, celles des bergères qui gardaient les vaches ou les moutons des métayers ou des fermiers . L'on savait tout sur les emplois du temps , on bavardait sur les couples , un tel garçon avec une telle fille ! . Les conversations s'animaient mais si la jeune fille ou la femme concernée arrivait les voix s'éteignaient brusquement ,et reprenaient petit à petit sur un autre sujet tout en frottant plus fort le linge . Les nouvelles se diffusaient autour du lavoir . Ainsi toute la semaine dans ce lieu animé et bien vivant on apprenait les futurs mariages, les naissances, les accidents ou maladies de certains et les décès de la commune et même de toute la région . Parfois il se produisait quelques accrochages ou éclats de voix entre les commères, mais tout se terminait finalement bien .La gazette du lavoir, c'est ainsi que l'on désignait ce lieu, c'était bien le «cœur du village ».



COURRIERS





M le Maire,

Objet : assainissement de Chéniers Merci de bien vouloir nous renseigner:

- La garantie des pompes de relevage. —Le temps d'intervention en cas de panne de ces pompes (la semaine, le week-end, les vacances?
- L'entretien de ces pompes (périodicité)?
- Le budget d'entretien de ces pompes , sera-t-il inclus dans le coût supplémentaire de l'eau ? Ou à la charge directe de la commune ?
- Pour le remplacement éventuel des pompes, des FONDS seront ils budgétisés pour permettre un échange rapide?
- Merci également de nous parler de l'entretien générale la station.

Monsieur le Maire , je tiens à vous signaler , que je suis favorable à ce projet depuis le début malgré l'importance économique . Je vous prie de croire Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

TRI SELECTIF

La communauté de Communes Brenne Val de Creuse organise des journées portes ouvertes à l'usine de tri du Blanc les 29 Novembre et 6 Décembre. Je vous invite vivement à vous y rendre. Vous pourrez ainsi voir de vos propres yeux ce qu'il advient de ce que vous mettez dans vos sacs jaunes, et ainsi vous rendre compte que trier est devenu un geste indispensable. A ce sujet, je rappelle qu'il y a encore des habitants qui ne font pas cet effort, ils se reconnaîtront, nous les connaissons. Je les invite à améliorer rapidement leur comportement.

Juste un petit rappel : tout ce qui n'est pas trié , donc ce que vous mettez dans les sacs noirs , coûte 60 ϵ la tonne à la collectivité pour l'enfouissement.

Il est vraiment dommage de payer des déchets que l'on pourrait recycler.

Th BERNARD





AVIS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE **SACIERGES ST MARTIN** FAIT SAVOIR AUX ÉLECTEURS QUE LA RÉVISION ANNUELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE PRÉVUE PAR LE CODE ÉLECTORAL AURA LIEU À PARTIR DU **01 SEPTEMBRE** PROCHAIN.

EN CONSÉQUENCE, LES DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SERONT RECUES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS, DERNIER DÉLAI, EN MAIRIE, OU LES PERSONNES INTERESSÉES DEVRONT SE PRESENTER À CET EFFET, MUNIES DE TOUTES PIÈCES JUSTIFICATIVES UTILES.

TOUTE PERSONNE QUI, POUR UNE CAUSE INDÉPENDANTE DE SA VOLONTÉ, NE PEUT SE PRÉSENTER ELLE—MEME À LA MAIRIE, PEUT ADRESSER SA DEMANDE, PAR CORRESPONDANCE, SOUS PLI RECOMMANDÉ, OU LA FAIRE PRÉSENTER PAR UN TIERS DÛMENT MANDATÉ.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE ÉLECTEUR .ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ;

. ÊTRE MAJEUR (IL SUFFIT D'AVOIR 18 ANS RÉVOLUS LE DERNIER JOUR DE FÉVRIER .

PIÈCES À FOURNIR

.LIVRET MILITAIRE OU CARTE DU SERVICE NATIONAL .CARTE D'IDENTITÉ OU LIVRET DE FAMILLE.

Avis

Révision des listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'union européenne résidant en France

La participation des citoyens de **l'Union européenne** résidant en France à l'élection des représentants français au **Parlement européen et aux élections municipales** est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

Les demandes d'inscription sur les dites listes sont reçues du 01 septembre au 31 décembre 2003, en Mairie, où les personnes intéressées doivent se présenter munies de toutes pièces justifiant leur qualité d'électeur.

COMITE DES FETES DE SACIERGES ST MARTIN CALENDRIER

2003-2004 : concours de belote à Sacierges

17 Janvier 2004 : Bal Folk à Sacierges

01 Février ,19 Mars , 25 Mai 2004 : spectacles à Equinoxe

Juin 2004 : Grand Pique—nique

LES JARDIN DE CHENIERS Paysagistes

Vente de plantes et arbustes

Rt de Chaillac Cheniers

36170Sacierges St Martin

TEL: 0254248751



A NOTER

CALENDRIER ORDURES MENAGERES

RAMASSAGE DES SACS:

SACIERGES, CHENIERS

les sacs jaunes le Mercredi (1 mercredi sur deux) les noirs le Vendredi matin

LA PUYCHALIERIE, LE COLOMBIER

les sacs jaunes le Jeudi les noirs le lundi

LA POSTE

Réouverture de l'agence postale de Sacierges à compter du Lundi 6 Octobre 2003



Naissance dans la commune

SACHA

Compliment à sa maman SONIA

BIBLIOTHEQUE DE CHENIERS Ouverte tous les dimanches matins

11 h à 12 h

Accessible gratuitement à tous .

Si vous n'avez pas reçu le bulletin chez vous demandez le à la Mairie,

Le comité des fêtes de Sacierges vous rappelle que les décorations des rues pour Noël auront encore lieu cette année. Un flash info vous informera plus précisément courant Novembre .

Toutes les idées seront les bienvenues.



Rédaction : Catherine FONTE Guy AXISA

Commune de SACIERGES SAINT-MARTIN

Assainissement des eaux usées du village de Chéniers

Rappel historique:

1992 : Vote au parlement de loi sur l'eau. En bref, cette loi dit que toutes les communes de France doivent se mettre en règle en matière d'assainissement, c'est à dire que les eaux usées seront traitées (soit en collectif, soit en individuel) avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Le maire est responsable de tout assainissement dans sa commune. Chaque commune doit établir un schéma directeur d'assainissement, c'est à dire définir un zonage précis des habitations à traiter en collectif ou individuel.

ou individuel.

1998: La commune de Sacierges a élaboré ce schéma par l'intermédiaire du bureau d'études IRC, sous contrôle de la DDA. Ce schéma a été validé par la préfecture. Je rappelle qu'à cette époque, nous avons été subventionnés à 100%, ce qui n'est plus le cas pour ceux qui le font aujourd'hui. Lors de la dernière assemblée générale des maires, le président PINTON a mis en garde les maires: ceux qui n'auront fait de schéma directeur, ni débuté les travaux avant 2005, seront responsables devant la justice. De même, il a rappelé qu'en 2000, a été créé le syndicat départemental d'assainissement autonome auquel adhèrent 237 communes dont Sacierges. Xavier DUBRAC y est notre représentant. Pour l'instant, ne sont contrôlées que les installations neuves par l'organisme SAUR-APAVE. Dans le futur, toutes les installations individuelles seront contrôlées et auront obligation d'être aux normes. Tout ceci sera financé par la création d'une redevance pour chaque habitation.

La situation dans la commune de Sacierges :

Le schéma directeur de la commune a défini les zones à traiter en collectif, qui sont : le bourg et les hameaux de Chéniers, la Minière et la Lande, l'habitat y étant plus concentré et l'épandage difficile. Le village de Chéniers a été choisi en priorité car le traitement individuel y est impossible à 90% et qu'il comprend 86 habitations. C'est ainsi qu'a démarré l'opération « Assainissement des eaux usées du village de Chéniers » . L'étude a été confiée à la DDE pour la partie technique, puis nous avons préparé le montage financier. Le montant de l'opération a été estimé à 600 000 € (4 millions de francs), aidé à 35% par le Conseil Général et 10 à 15% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (en fonction du nombre de branchements et du linéaire de canalisation). Il n'existe pas d'autre aide; la commune a donc emprunté 300 000 € sur 20ans.

Où en sommes nous?

Actuellement, les travaux sont en phase finale et la station d'épuration est opérationnelle : les habitations peuvent donc être raccordées. La loi impose de se raccorder dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau. Quant à la commune, elle doit assurer l'amortissement, rembourser ses emprunts. Pour cela nous percevons une taxe de raccordement qui sert à financer la première année, puis nous percevrons une redevance qui est calculée par rapport à la consommation d'eau

Bien sûr, il est important pour nous qu'un maximum d'habitants se raccordent au plus tôt. C'est pour

cela que le conseil municipal a décidé de consentir une remise de 50% (225€ au lieu de 450€) à ceux qui le feraient avant le 1er novembre.

Bien sur, si un nombre insuffisant d'habitations étaient raccordées, nous serions obligés de revoir le montant de la taxe à la hausse dès l'année prochaine.

La redevance:

Pour calculer le montant de la redevance, il a fallu tenir compte de plusieurs paramètres :

1. La consommation d'eau : la moyenne nationale est de 150 litres par jour par habitant en milieu urbain et de 100 litres en milieu rural. A Chéniers, elle est inférieure à 80 litres!

2. La proportion de résidences secondaires et locaux vacants dans le village.

3. L'estimation du nombre d'habitants raccordés dès cette année.

4. Fixer un prix raisonnable et supportable pour l'ensemble de la population, sachant que la commune n'a pas à faire de bénéfice mais doit tout de même rembourser ses emprunts.

Lors de la réunion du 3 octobre 2003, le conseil municipal a décidé à l'unanimité (vote à bulletin secret) de fixer la redevance assainissement de la façon suivante :

- Abonnement annuel: 100 € HT

Consommation inférieure à 30 m3/an : 60 € HT

- Consommation au delà du 30ème m3 : 1,5 € HT/m3

NB: la TVA est de 5,5 %

Pour amortir les installations, et en assurer le fonctionnement, la commune a besoin d'environ 23000 € par an.

Quelques simulations:

1. Si les 86 habitations se raccordaient dès cette année et que 40 d'entre elles consommaient en moyenne 80 m3 d'eau, la commune percevrait :

86 abonnements à 100 €:

8 600 €

86 forfaits à 60 €:

5 160 €

40 fois 50m3 X 1,5 €:

3 000 €

Total:

16 760 €

Arrondi à 17 000 €, il manque donc 6 000 € qu'il faudra prendre sur le budget communal.

2. Si seulement 50 habitations se raccordaient, la moitié consommant 80 m3, la commune percevrait :

50 abonnements à 100 €:

5 000 €

50 forfaits à 60 €:

3 000 €

25 fois 50 m3 X 1,5 €:

1 875 €

Total:

9 875 €

Arrondi à 10 000 €, il manque donc 13 000 € qu'il faudra prendre sur le budget communal.

Le paiement:

La taxe de raccordement vous sera réclamée par la mairie.

La redevance sera réclamée annuellement en même temps que la facture d'eau.

Quelques informations supplémentaires :

J'ai profité des travaux d'assainissement à Chéniers pour demander au syndicat des eaux de refaire le réseau d'eau potable. Maintenant, toutes les canalisations sont neuves et les compteurs sortis des habitations. Ces travaux ont coûté **3**00 000 € (2 millions de F). De plus j'ai obtenu du Conseil Général, une subvention exceptionnelle de 110 000 € qui paie intégralement les enrobés de la chaussée dans la traverse de Chéniers.

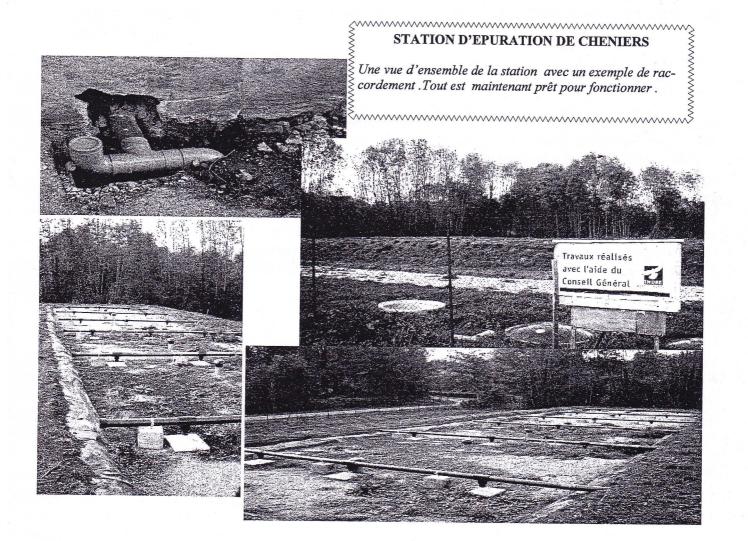
Donc, en une seule année, il y a eu 600 000 € + 300 000 € + 110 000 € = 1,1 M€ (environ 7 millions de francs) investis. La part communale est de 300 000 € (2 MF).

Je remercie les habitants de Chéniers pour leur patience et leur compréhension pendant les travaux (heureusement, il y a eu plus de poussière que de boue).

Je remercie plus particulièrement ceux qui se raccordent dès maintenant car il font preuve de civisme et participent ainsi à la bonne marche de la commune.

Le Maire,

Thierry BERNARD



A PROPOS DU CONSEIL MUNICIPAL:

Trois réunions se sont tenues à la mairie, le 11.07.2003, le 25.07.2003 et le 03.10.2003, nous vous communiquons un condensé des points traités lors des débats.

REUNION du 11.07.2003

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ordre du jour ci-dessous. 9 voix pour :

- Les réparations de la toiture de M.Mme. MAUDUIT, pour un montant de 1265 € suite à la démolition des Ets GARROUTY, mitoyen de leur maison.
- L'adhésion des Communes de Bretagne et de Brion au Syndicat Intercommunal de Gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre.
- L'adhésion au Parc Naturel Régional de la Brenne de la commune de St Civran et de Vigoux.
- Le montant de la taxe de raccordement Assainissement de Chéniers.
- jusqu'au 1^{er} novembre 2003 ----- 225 €
- du 2 novembre 2003 au 1^{er} février 2004 -----------------315 €
- Monsieur Le Maire, étudie les différentes solutions de tarifs concernant la taxe sur l'eau, un courrier sera diffusé à tous les habitants, lors de la conclusion de cette étude.

La deuxième tranche des travaux est prévue pour le début septembre.

L'avenant de la SMACL pour la suppression de l'assurance de la CIBE.

Les nouveaux tarifs du gîte rural : AU 01.01.2004

- 9.20 € par nuit pour les individuels
- 8.20 € par nuit pour les groupes à partir de 10 personnes
- 3 € pour la location des draps
- 32.80 € pour utilisation de la salle à manger
- La vente du mobilier du café à Mademoiselle PADEL pour la somme de 100 €

Les décisions de Monsieur Le Maire, concernant les arrêtes suivants :

- stationnements gênants dans le bourg et alentours du café
- divagation des animaux et nuisance des excréments
- La réhabilitation du logement de l'épicerie de Chéniers qui est inoccupé, pour le mettre en location. Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour contacter les artisans.
- La régularisation cessions terrains GRELLIER, GAUTRON, DURAND
- Donne son accord pour la création de la Commission :

« Environnement et Paysage Rural » SACIERGES Saint MARTIN « village »

- Approuve le texte concernant la Charte de cette Commission. Cette Commission est présidée par Le Maire ou un adjoint délégué, composée de membres élus et de membres résidents du village:

Messieurs, AXISA Guy, BERNARD Thierry, DUBRAC Xavier, Madame FONTE Catherine.

<u>De consultants</u>: Mesdames: GRELLIER Martine, AUPETIT Véronique, Monsieur JOANNIN Robert

De bénévoles: Messieurs: GERARD Alain, MEUNIER Marc, FONTE Jean-Claude

Des cantonniers: Messieurs: BRETIN Yves, MOULIN Jean-Claude

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal:

- Que suite à de nombreuses demandes il compte intervenir auprès du diocèse pour lui informer de l'absence totale de messe depuis quelques mois.
- Que la réfection des routes aux endroits prévus se fera dans le mois de juillet, ainsi que les travaux au nouveau cimetière par la société BTS.
- Que la déchetterie sera ouverte dès le 6 août 2003.
- Que les panneaux et plaques de rues sont réalisés et seront implantés dès disponibilité des cantonniers.
- Que la Maison du Bourg ne peut être commencée suite à un problème d'assainissement.

REUNION du 5.07.2003

Le Conseil Municipal vous informe:

• <u>De la collecte des emballages agricoles : ficelles, big bag, filets d'enrubannage, sacs plastiques.</u>

Tous les agriculteurs qui souhaitent bénéficier de ce service, pourront stocker aux abords de la déchetterie du Colombier (les dates précises pour ce stockage vous seront communiquées).

Monsieur Le Maire, se charge de l'enlèvement en collaboration avec la Communauté de Communes vers les Associations équipées de compacteurs mobiles.

• Emprunt

Pour financer l'opération d'assainissement en attente des subventions à venir, il est nécessaire de mobiliser un emprunt relais

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et autorise Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches pour cette opération.

• Décision modificative n° 1

Virement de crédits suite à des recettes supplémentaires

<u>Recette</u>: 3 143 €

<u>dépense</u>: 3 143 € répartis de la façon suivante

- remboursement en partie de la caution du café Padel, suite au bail commercial 790 €
- travaux cimetière 2 353 €

• Arrêt maladie Mme.Laudrel Françoise

De prévoir une remplaçante pour les heures de ménage qui sont effectuées à la mairie ainsi que pour la salle des fêtes. • Recensement INSEE 2004

Le recensement de la population de Sacierges devra s'effectuer dans le début de l'année 2004. Une visite dans chaque foyer sera nécessaire.

M. Authiat Guy a été nommé coordonnateur pour le suivi des opérations.

REUNION DU 03.10.2003

Le Conseil Municipal vous informe concernant:

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ENVIRONNEMENT 2004

M. AUTHIAT Guy est nommé coordonnateur pour le suivi des opérations de recensement, Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal du recrutement d'un agent recenseur pour la Commune, que deux demi-journées de formation seront prévues à Châteauroux, que la fonction de l'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités indispensables pour la tournée de reconnaissance qui lui sera confiée. Cette tournée s'effectuera de mijanvier à fin février.

La personne prévue pour cette fonction, n'est pas désignée à ce jour.

<u>LA REFORME DE L'ATGC (aide technique à la gestion communale) pour la VOIERIE</u>

Au Passage à l'ATESAT (assistance technique de l'ETAT pour des raisons de solidarité et d'aménagements du territoire

La réforme de L'ATGC expirant le 31 décembre 2003, la Commune peut bénéficier des services proposés par l'ATESAT, dans le domaine de l'aménagement, la voirie et l'habitat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au passage à l'ATESAT

LES SINISTRES AU TITRE DES ALEAS CILIMATIQUES 2003

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'il a demandé que la Commune soit déclarée sinistrée au titre des aléas climatiques 2003, afin que les exploitants agricoles de la Commune puissent bénéficier d'un dégrèvement sur l'impôt foncier non –bâti.

ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES

Monsieur Le Maire a demandé à ce que la Commune de Sacierges Saint Martin soit déclarée en état de catastrophes naturelles, en raison des fissures apparues sur de nombreuses maisons d'habitations.

LA CARTE COMMUNALE (expiration du GARNU, remplacée par une Carte Communale)

L'entreprise chargée de définir les nouvelles zones constructibles ou non de la Commune n'a pas respectée le cahier des charges, la procédure s'en trouve être retardée.

LA VERIFICATION DES EXTINCTEURS

Un devis de 915 € par la société ISOGARD pour 17 extincteurs répartis sur tous les bâtiments de la commune, est présenté. Plusieurs extincteurs ne sont plus réglementaires. Monsieur Le Maire propose de contacter d'autres sociétés de vérifications. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

COMMISSION ENVIRONNEMENT Monsieur Le Maire,

- nous propose la date de début novembre pour le démarrage des deux projets qui ont été retenus lors des dernières réunions de Conseil Municipal,
- 1. Projet concernant le Bourg
- 2. Projet concernant la pointe communale du peu (ancienne grange Pellerin)

• Nous informe, qu'il a contacté Monsieur MARTIN, directeur de la CAUE, pour un projet de dossier concernant le cœur de Village de Chéniers ainsi que la construction de logements locatifs.

implantation des plaques de rue dès que possible

PROJETS CŒUR DE VILLAGE CHENIERS

Monsieur AXISA Guy, donne lecture du courrier qu'il à envoyé au Contrat de Pays du parc naturel régional de la Brenne pour les projets à inscrire dans la rénovation du village de Chéniers commune de Sacierges concernant la réfection de la toiture du lavoir ainsi que de son entourage en pierres, d'une remise en valeur de la source, de la création d'un jardin avec zone de pique-nique au centre du village.

TRAVAUX CAFE SACIERGES

Une esquisse de travaux au café sera prochainement présenté par un architecte

TRAVAUX ROUTES ET CHEMINS

Les divers travaux qui étaient prévus cet été ont été réalisés, Monsieur COUSSEAU signale que suite à une intervention de la SAUR, le goudron s'est soulevé à certains endroits.

LECTURE DE DIVERS COURRIERS

Monsieur Le Maire, donne lecture de différents courriers concernant :

• <u>les acquisitions de terrains, chemins</u> : (les demandes sont regroupées et feront l'objet d'une réunion spéciale)

• MOREAU/PUCETTI -

Autorise Monsieur MOREAU à mettre un panneau INTERDICTION AUX VEHICULES MOTORISES, SAUF RIVERAINS.

La SERVITUDE laisse toujours le passage aux piétions.

• BIARDEAU/PIGET

Avertit Monsieur BIARDEAU Jean-Michel, d'un éventuel courrier de mise en demeure, si l'arbre sur le communal n'est pas enlevé.

Le Conseil Municipal rappelle à Monsieur BIARDEAU, sa position d'Elu Adjoint au Maire dans cette affaire de voisinage. De la volonté de l'équipe du Maire, (je cite) dans sa profession de foi « d'être animée de la même volonté de travailler au bien-être des habitants »

Les décisions concernant les arrêtés de la réunion du 11.07.2003

Monsieur Le Maire informe qu'ils sont toujours d'actualité et vont être pris.

<u>ASSAINISSEMENT</u>

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (à bulletins secrets) le prix de la redevance assainissement.

Voir lettre explicative de Monsieur Le Maire.